

# COMMUNIQUE



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

27 septembre 2007

## Réaction de l'APCM au projet de loi de finances

L'APCM salue, dans le projet de loi de finances, la présence de mesures en faveur du développement des entreprises, notamment en matière d'innovation et de transmission d'entreprises.

L'APCM et le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat soulignent toutefois que ce texte est améliorable dans le sens d'une extension aux entreprises de moins de vingt salariés - dont les entreprises artisanales - qui représentent 95 % des entreprises françaises ; l'attente porte également sur la possibilité d'une prise en compte des entreprises individuelles qui les placeraient sur un pied d'égalité au plan fiscal.

L'APCM aurait souhaité que le gouvernement profite de ce projet de loi de finances pour inscrire une évolution de l'assiette des charges sociales dès le budget 2008.

*Elisabeth de Dieuleveult*  
☎ 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00  
✉ [dieuleveult@apcm.fr](mailto:dieuleveult@apcm.fr)